

Régularisation de la situation des canalisations existantes par la mise en place de servitudes légales sur la commune de Pont-de-Metz.

Table des matières

1.	Généralités	2
a.	Définition des servitudes d'utilité publique (SUP)	2
b.	Fondement juridique.....	2
c.	Caractéristiques des servitudes (articles 688 et 689 du code civil)	3
d.	Caractéristiques technique des servitudes de canalisation	3
2.	Méthodologie de la mise en place des servitudes d'utilité publique pour les canalisations d'assainissement et d'eau potable pour la commune de Pont-De-Metz.....	4
3.	Liste des parcelles concernées par une servitude d'utilité publique pour les canalisations d'assainissement et d'eau potable pour la commune de Pont-De-Metz.....	5
a.	Parcelles concernées par une servitude de passage pour l'eau potable	5
b.	Parcelles concernées par une servitude de passage pour les eaux usées	6
c.	Parcelles concernées par une servitude de passage pour les eaux pluviales	9

1. Généralités

a. Définition des servitudes d'utilité publique (SUP)

Il est institué au profit des collectivités publiques, des établissements publics ou des concessionnaires de services publics qui entreprennent des travaux d'établissement de canalisations d'eau potable, d'évacuation d'eaux usées ou d'eaux pluviales une servitude leur conférant le droit d'établir à demeure des canalisations souterraines dans les terrains privés non bâtis, exceptés les cours et jardins attenants aux habitations.

La servitude donne à son bénéficiaire le droit :

- d'enfouir une ou plusieurs canalisations;
- d'essarter les arbres susceptibles de nuire à l'établissement et à l'entretien de la canalisation;
- d'accéder au terrain dans lequel la conduite est enfouie, les agents chargés du contrôle bénéficiant du même droit d'accès;
- d'effectuer tous travaux d'entretien et de réparation (La date du commencement des travaux est portée à la connaissance des propriétaires et exploitants 8 jours au moins avant la date prévue pour le début des travaux sauf en cas de force majeure (cas de conduite pouvant entraîner des dégâts sur les biens et les personnes).

Un état des lieux doit, si cela est nécessaire, être dressé en vue de la constatation éventuelle des dommages pouvant résulter des dits travaux. Les propriétaires et leurs ayants droit doivent s'abstenir de nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage.

b. Fondement juridique

Servitudes pour la pose de canalisations publiques d'eau (potable) et d'assainissement (eaux usées ou pluviales).

- Loi n°62-904 du 4 août 1964,
- Décret n° 64-153 du 15 février 1964,
- Circulaire n°A 2/1/43 du 24 février 1965,
- Circulaire S/AR/12 du 12 février 1974 concernant la communication aux D.D.E. des servitudes relevant du ministère de l'agriculture,
- Ministère de l'agriculture (Code Rural L152-1 et L152-2),
- Ministère de l'intérieur (Code civile article 688 et 689).

c. Caractéristiques des servitudes (articles 688 et 689 du code civil)

La servitude continue : Son usage est continu et elle s'exerce toute seule, sans l'intervention de l'Homme.

La servitude discontinue: Son exercice suppose une intervention humaine : droit de passage, de puisage, de lavage ...

La servitude apparente : Elle se remarque par la présence d'un ouvrage concret et apparent (la présence d'un regard visible ne suffit pas à considérer qu'une canalisation est apparente).

La servitude non apparente : Elle ne présente aucun signe extérieur mais elle comporte des obligations (interdiction de construire sur une partie d'un terrain).

Eau potable	Eaux usées	Eaux pluviales
Discontinue et non apparente	Discontinue et non apparente	Continue et non apparente

d. Caractéristiques techniques des servitudes de canalisation

- Droit pour le bénéficiaire d'enfouir dans une bande de terrain de 3 mètres maximum une ou plusieurs canalisations, une hauteur minimum de 1 mètre (et 1.20 m sous voirie) devant être respectée entre la génératrice supérieure des canalisations et le niveau du sol après travaux
- Droit pour le bénéficiaire d'essarter dans la bande de terrain mentionnée ci-dessus, ou dans une bande plus large déterminée par arrêté préfectoral, les arbres susceptibles de nuire à l'établissement et à l'entretien des canalisations.
- Droit pour le bénéficiaire et les agents de contrôle de l'administration d'accéder au terrain dans lequel la canalisation est enfouie.
- Droit pour le bénéficiaire d'effectuer tous travaux d'entretien et de réparation à condition d'en prévenir les personnes exploitant les terrains.

2. Méthodologie de la mise en place des servitudes d'utilité publique pour les canalisations d'assainissement et d'eau potable pour la commune de Pont-de-Metz.

Les conduites traversant des parcelles privées ont été identifiées, puis recensées (Cf plan servitude de passage). La représentation graphique de ces conduites est illustrée dans la figure suivante :

Légende

-  servitude pour l'eau potable
-  servitude pour les eaux usées
-  servitude pour les eaux pluviales

A noter que plusieurs conduites peuvent être identifiées à différentes profondeurs sur la même parcelle. Dans ce cas, la servitude sera représentée par toutes les couleurs des différentes canalisations présentes.

Au vu des profondeurs et des diamètres des conduites d'eau et d'assainissement sur l'ensemble de la commune, une emprise de 5 mètres est établie afin de permettre les interventions de maintenance sur les réseaux.

3. Liste des parcelles concernées par une servitude d'utilité publique pour les canalisations d'assainissement et d'eau potable pour la commune de Pont-de-Metz.

a. Parcelles concernées par une servitude de passage pour l'eau potable

SECTION	PARCELLE	LARGEUR	PROPRIETAIRE	ADRESSE
AA	324	5m	OPAC	A la Cavée
AB	95	5m	EVRARD Clotilde	Pre De La Cour
AB	45	5m	EVRARD Clotilde	Pre De La Cour
AD	16	5m	SNCF MOBILITES	Grande rue du Petit Saint-Jean
AD	23	5m	CORREIA Carlos, CORREIA Rosa	Route de Rouen
AE	175	5m	SNCF MOBILITES	Voie SNCF en face du chemin du Marais
AE	21	5m	SNCF MOBILITES	Voie SNCF
AH	42	5m	SNCF MOBILITES	Voie SNCF en face du chemin du Pilon
AI	328	5m	Pont De Metz Le Clos Des Erables	Allée des Hêtres, Allée des Saules, Allée des Charmes
AI	73	5m	DEBUIGNY Véronique	rue de L'Hommelet
AI	74	5m	DELAPORTE Herve, DELAPORTE Beatrice	14 rue de l'Hommelet
AI	37	5m	BERRIER Pascale, DUPONT Eliane, NEYRAT Laurence	3 Allée du Soleil Levant
ZB	39	5m	Centre Hospitalier Universitaire	Nouveau rond-point
ZB	40	5m	Centre Hospitalier Universitaire	Rue René Laennec
ZB	55	5m	Domaine Viridis	
ZB	38	5m	Centre Hospitalier Universitaire	Chemin des plantes

b. Parcelles concernées par une servitude de passage pour les eaux usées

SECTION	PARCELLE	LARGEUR	PROPRIETAIRE	ADRESSE
AA	317	5m	SCCV FT Pont De Metz	Allée des Colverts (en face du 5)
AA	324	5m	OPAC	A la Cavée
AD	16	5m	SNCF MOBILITES	Grande rue du Petit Saint-Jean
AD	26	5m	OXYGENE DE PICARDIE	Chemin du Petit Jean
AD	24	5m	BARCENA Orlis, BARCENA Patrice, BARCENA Philippe, BARCENA Christine, THOMAS Sandrine	Route de Rouen
AD	23	5m	CORREIA Carlos, CORREIA Rosa	Route de Rouen
AD	22	5m	PENAUD Laurence, PENAUD Jean- Baptiste	Route de Rouen
AD	69	5m	Etat par service France domaine, Rectorat	Chemin des plantes
AD	70	5m	Etat par service France domaine, Rectorat	Chemin des Plantes
AE	175	5m	SNCF MOBILITES	Voie SNCF en face du chemin du Marais
AE	77	5m	Centre Hospitalier Universitaire	Route de Rouen
AE	78	5m	BALNY Genevieve	Route de Rouen
AE	157	5m	CAUCHY Jean-Pierre	Route de Rouen
AE	147	5m	DESPLANCHE Amandine, PRUVOST Teddy	Route de Rouen
AE	70	5m	Etat par service France domaine, Rectorat	Chemin des plantes
AE	148	5m	CAUCHY Jean-Pierre	Route de Rouen
AE	149	5m	CHATELAIN Romain	98 route de Rouen

AE	150	5m	CAUCHY Jean-Pierre	98 route de Rouen
AE	151	5m	CAUCHY Jean-Pierre	98 route de Rouen
AE	81	5m	CAUCHY Jean-Pierre	Route de Rouen
AE	92	5m	LENGLET Mireille, VERSAVER Henri	86 Route de Rouen
AE	93	5m	CORRADO Marc-Henri , CORRADO Charline	84 route de Rouen
AE	97	5m	TARCA	Route de Rouen
AE	98	5m	BOUTON Andre, BOUTON Ginette	Route de Rouen
AE	177	5m	VANHERSECKE Timothee	72 route de Rouen
AE	104	5m	RASSE Christine, RASSE Regis	68 route de Rouen
AE	115	5m	ABOUBEKER Nadir, ABOUBEKER Ghizlane	1 chemin de Longueau
AE	113	5m	ABOUBEKER Nadir, ABOUBEKER Ghizlane	1 chemin de Longueau
AE	116	5m	HENONIN Jeannine	1b au chemin de Longueau
AE	136	5m	BARCENA David	Chemin de Longueau
AE	137	5m	BARCENA David	Chemin de Longueau
AE	138	5m	BARCENA David	Chemin de Longueau
AE	21	5m	SNCF mobilité	Voie SNCF
AH	42	5m	SNCF MOBILITES	Voie SNCF en face du chemin du Pilon
AI	74	5m	DELAPORTE Herve, DELAPORTE Beatrice	14 rue de L'Hommelet
AI	73	5m	DEBUIGNY Véronique	rue de L'Hommelet
AI	37	5m	BERRIER Pascale, DUPONT Eliane, NEYRAT Laurence	3 Allée du Soleil Levant
AI	328	5m	Pont De Metz Le Clos Des Erables	Allée des Frenes, Allée des Saules, Allée des charmes

ZB	37	5m	Centre Hospitalier Universitaire	Chemin de longueau
ZB	39	5m	Centre Hospitalier Universitaire	Rue René Laennec
ZB	40	5m	Centre Hospitalier Universitaire	Rue René Laennec
ZB	57	5m	Coprop Le plan Pont de Metz	Proche de l'hôpital
ZB	60	5m	Domaine Viridis	Rue du professeur Christian Cabrol
ZB	38	5m	Centre Hospitalier Universitaire	Chemin des plantes

c. Parcelles concernées par une servitude de passage pour les eaux pluviales

SECTION	PARCELLE	LARGEUR	PROPRIETAIRE	ADRESSE
AA	66	5m	BATTEUX Maurice	Chemin de la Saveuse
AD	69	5m	Etat par service France domaine, Rectorat	Chemin des Plantes
AD	70	5m	Etat par service France domaine, Rectorat	Chemin des Plantes
AE	72	5m	DUVAL Julien, GUENARD Paulette	17 rue du pont
AE	171	5m	JULLIEN Didier	17 rue du pont
AE	77	5m	Centre Hospitalier Universitaire	Route de Rouen
AE	78	5m	BALNY Genevieve	Route de Rouen
AE	77	5m	Centre Hospitalier Universitaire	Route de Rouen
AE	78	5m	BALNY Genevieve	Route de Rouen
AE	157	5m	CAUCHY Jean-Pierre	Route de Rouen
AE	147	5m	DESPLANCHE Amandine, PRUVOST Teddy	Route de Rouen
AE	148	5m	CAUCHY Jean-Pierre	Route de Rouen
AE	149	5m	CHATELAIN Romain	98 route de Rouen
AE	150	5m	CAUCHY Jean-Pierre	98 route de Rouen
AE	151	5m	CAUCHY Jean-Pierre	98 route de Rouen
AE	81	5m	CAUCHY Jean-Pierre	Route de Rouen
AE	92	5m	LENGLET Mireille, VERSAVER Henri	86 Route de Rouen

AE	93	5m	CORRADO Marc-Henri , CORRADO Charline	84 route de Rouen
AE	97	5m	TARCA	Route de Rouen
AE	98	5m	BOUTON Andre, BOUTON Ginette	Route de Rouen
AE	177	5m	VANHERSECKE Timothee	72 route de Rouen
AE	104	5m	RASSE Christine, RASSE Regis	68 route de Rouen
AE	115	5m	ABOUBEKER Nadir, ABOUBEKER Ghizlane	1 chemin de Longueau
AE	113	5m	ABOUBEKER Nadir, ABOUBEKER Ghizlane	1 chemin de Longueau
AE	116	5m	HENONIN Jeannine	1b chemin de Longueau
AE	136	5m	BARCENA David	chemin de Longueau
AE	137	5m	BARCENA David	chemin de Longueau
AE	138	5m	BARCENA David	chemin de Longueau
AE	172	5m	DUVAL Julien, GUENARD Charlotte	Rue du Pont
AH	182	5m	FRENOY Jean-Louis, FRENOY Stephanie, FRENOY Genevieve	Rue du Pont
AI	37	5m	BERRIER Pascale, DUPONT Eliane, NEYRAT Laurence	3 Allée du Soleil Levant
AI	72	5m	DEBUIGNY Veronique	Allée d'Hérival
AI	73	5m	DEBUIGNY Véronique	rue de L'Hommelet

AI	140	5m	SCI COLIBRI	Rue du château (en face du 6)
AI	328	5m	Pont De Metz Le Clos Des Erables	Allée des Frenes, Allée des Saules, Allée des charmes
ZB	39	5m	Centre Hospitalier Universitaire	Nouveau rond-point
ZB	40	5m	Centre Hospitalier Universitaire	Rue René Laennec
ZB	60	5m	Domaine Viridis	Rue du professeur Christian Cabrol
ZB	38	5m	Centre Hospitalier Universitaire	Proche de l'hôpital
ZB	37	5m	Centre Hospitalier Universitaire	Proche de l'hôpital
ZB	57	5m	Coprop Le plan Pont de Metz	Proche de l'hôpital